



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023

Présents : Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT

Absents : Madame Catherine CROSNIER donne pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE
Monsieur Stéphane BOURI donne pouvoir à Monsieur Frédéric RICHEVAUX
Messieurs Patrice BOISSEL, Jean-Luc DUMONTIER, Bruno VUILLERMOZ

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération **D2023-18 : Budget COMMUNE : affectation du résultat 2022**

A la demande de la trésorerie de MERU, la présente délibération a pour objectif de préciser l'affectation du résultat 2022 et en particulier le montant à reporter au compte 1068 soit les excédents de fonctionnement à affecter à l'investissement. Le budget voté lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023 demeure inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal les affectations suivantes :

Affectation à l'investissement (compte 1068) : 52 666,10 €

Report de l'excédent en fonctionnement (ligne 002) : 225 009,84 €

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstention : 0

D2023-19 : Travaux d'assainissement : régularisation d'écritures comptables

Monsieur le maire rappelle que la comptabilité des travaux d'assainissement individuel réalisés entre 2019 et 2021 a été effectuée sous mandat (comptes 45811/45821). Les travaux sont achevés depuis décembre 2021. Après pointage des comptes des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 il s'avère que la saisie des écritures comptables n'a pas toujours été effectuée sur les comptes 45811 et 45821 mais aussi sur d'autres comptes en particulier en ce qui concerne les subventions versées par l'agence de l'eau qui figurent au compte 774, ce qui explique l'écart rencontré.

Afin de régulariser la situation et sur les conseils de la trésorerie de Méru, la validation des opérations non budgétaires suivantes est demandée au Conseil municipal :

45821 Opération sous mandat – Recettes - 330 694,45€

45811 Opération sous mandat – Dépenses + 330 694,45€

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés - 114 504,65€

45811 Opération sous mandat – Dépenses + 114 504,65€

Il est précisé que cette régularisation n'aura aucune incidence sur le budget 2023 ni sur la trésorerie de la collectivité.

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstention : 0

D2023-20 : Mise en place du compte financier unique (CFU)

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

* favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,

* améliorer la qualité des comptes,

* simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes, quelle que soit leur nomenclature).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à expérimenter le CFU pour les comptes 2023 et à signer la convention entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :**1. Mise à disposition du hall et des salles de classe**

Les membres du conseil déplorent que les habitants utilisant les locaux de la commune ne soient pas tous attentifs à l'état dans lequel ils les restituent : nettoyage insuffisant, dégradations,...

Les membres du conseil proposent de mettre en place la réalisation d'un état des lieux filmé avant et après le prêt, la remise d'un chèque de caution de 100,00€, la possibilité de refuser de prêter ultérieurement les locaux. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

2. Aménagement de la place Saint Josse

Monsieur ARDANA propose qu'un marquage au sol soit réalisé place Saint Josse afin de délimiter la circulation des voitures et d'éviter ainsi les comportements dangereux.

Quoique l'ensemble des élus soient favorables à l'amélioration la circulation de la place, le marquage au sol n'apparaît pas comme une solution efficace.

Monsieur le maire rappelle que l'aménagement de la place Saint a fait l'objet d'une étude des services du CAUE mais que le coût des travaux était très élevé.

Il est aussi en attente d'une proposition des riverains de cette place pour une végétalisation des proches abords de leurs fenêtres.

3. Les haies

Devant le nombre croissant de haies débordant sur le domaine public, les membres du conseil souhaitent alerter les habitants sur la responsabilité des propriétaires en cas d'accident.

4. Mur de Monsieur ARDANA

Pour mémoire un mur délimitant la propriété de Monsieur ARDANA et soutenant la chaussée doit être solidifié.

Un premier devis a été effectué, un second doit être demandé.

5. Arrêté municipal A2023-01

Monsieur MALLEMONT a constaté que pour une meilleure gestion de la circulation, l'arrêté réglementant le régime de priorité au carrefour entre la D157 et la rue Arsène Sarazin (D509) par mise en place d'une signalisation dite STOP devait être modifié.

Monsieur le maire se charge de préparer un nouvel arrêté.

6. Route de La Chapelle

Monsieur MALLEMONT déplore les trous dans le bitume sur la route de La Chapelle, un marquage a été fait mais, à ce jour, aucune réparation n'a été effectuée. Ces dégradations provoquent des crevaisons.

Monsieur le maire explique que les travaux dépendent de la Communauté de Communes du Vexin Val de Seine qui gère les routes entre les villages de la Communauté de Communes. Un message va lui être adressée.

En attendant les réparations, Monsieur le maire va demander à l'employé communal de mettre du fraisat de route dans les trous.

7. Taxe GEMAPI

Monsieur MALLEMONT fait remarquer l'augmentation de la taxe GEMAPI.

Monsieur le Maire explique la complexité des missions de cet organisme dont l'objectif est l'entretien des rivières. Complexité accrue par le fait que de plus en plus de propriétaires laissent à l'abandon les berges dont ils ont la responsabilité.

8. DSP Eau potable

Un appel d'offre est en cours

La télérelève des compteurs d'eau va être mise en place.

9. Antenne relais

Monsieur LEPAGE s'interroge sur le rubalise entourant actuellement l'antenne et l'absence de grillage de protection.

La société STPEE, en charge des travaux, va être interrogée sur le sujet.

10. Organisation du 11 novembre 2023

Comme l'année passée, il est convenu que la cérémonie de commémoration du 11 novembre aurait lieu à 11h devant le monument aux morts, le départ se faisant devant la mairie à 10h45. Le traditionnel vin d'honneur sera offert au terme de la cérémonie.